

Réforme de l'organisation territoriale de la République

Depuis les débuts de la décentralisation, initiée en 1982, les collectivités territoriales ont activement contribué à la modernisation de notre pays. Les majorités successives de droite comme de gauche ont chacune apporté leur pierre à cet édifice. Aujourd'hui, nos concitoyens sont très majoritairement attachés à leurs collectivités de proximité : leur Commune, leur Département et leur Région. Pour autant, notre organisation territoriale est devenue trop complexe pour être bien comprise par le plus grand nombre. Ce constat, partagé au-delà des sensibilités partisans, oblige à simplifier et à clarifier un système devenu illisible.

De plus, l'enchevêtrement des compétences nuit à l'efficacité globale de notre système. Il faut donc le simplifier.

Réunis en session pour débattre de cette réforme fondamentale qui engage l'avenir du Lot-et-Garonne, les Conseillers généraux :

Preennent acte de la nouvelle carte des régions proposée par le Président de la République, mais demandent expressément un rapprochement des actuelles régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Considèrent que si la carte de l'intercommunalité doit être redéfinie pour permettre aux EPCI d'atteindre une taille critique, le seuil minimal de 10 000 habitants leur confère un périmètre suffisant en milieu rural. Si tel n'était pas le cas, le seuil démographique devrait constituer un objectif et non une obligation, afin de laisser le choix aux territoires de s'organiser en fonction des intérêts locaux.

Considèrent que la fusion des Départements urbains et des métropoles est justifiée et contribuerait à renforcer ces espaces et à y simplifier l'action publique. En revanche, la suppression du Conseil général dans l'espace rural contribuerait à l'affaiblir. Dans cet espace, le Département dispose seul, de la taille critique permettant d'assurer les solidarités sociales et les solidarités territoriales. Son rôle de péréquation, d'animation territoriale, de soutien aux communes et au tissu associatif est irremplaçable.

Réaffirment leur volonté de travailler à la naissance d'un Département réinventé dans l'espace rural s'inspirant des grands principes du rapport des sénateurs Yves Krattinger et Jean-Pierre Raffarin et proposent :

- D'affirmer le Département rural comme collectivité des solidarités humaines et territoriales comme envisagé dans le premier projet de loi sur la réforme de l'organisation des collectivités territoriales.
- D'engager le débat sur le transfert de certaines compétences d'autres collectivités vers les Départements dès lors qu'elles sont en cohérence avec une expertise qui leur est reconnue.

- De reconnaître le principe de spécificité locale afin que les politiques mises en œuvre soient adaptées aux territoires dans le cadre de leurs situations diverses.

Adhèrent à la nécessité de clarifier la répartition des compétences de chaque collectivité pour rendre notre organisation territoriale plus lisible et plus compréhensible par tous les citoyens. En contrepartie, les moyens financiers alloués à chaque niveau de collectivité devront être pérennisés et les agents publics protégés.

Soulignent que la notion de proximité est une condition essentielle de l'efficacité de l'action publique, qui permet d'apporter des réponses adaptées aux enjeux locaux et d'assurer la cohésion sociale et territoriale et qu'il est donc nécessaire de la préserver.

Demandent par conséquent, le maintien de la collectivité départementale dans l'espace rural. Le rôle du Conseil départemental, collectivité de proximité, est en effet nécessaire pour aménager le territoire, entretenir et moderniser les équipements routiers, assurer les transports scolaires et interurbains, gérer les collèges, protéger nos concitoyens fragilisés par les accidents de la vie, l'âge ou le handicap. En complémentarité avec la Région, le cadre départemental apparaît le plus efficace pour mettre en œuvre des politiques volontaristes de soutien au tissu économique, au développement numérique, à l'agriculture, au tourisme, au mouvement sportif et à la culture.